AVIS IMPORTANT

Quand un élève quitte l'École, son livret de notes mensuelles lui est toujours remis, quel que soit le temps qu'il y a passé. Ce livret constitue donc pour l'avenir le certificat le plus explicite et le plus sincère pouvant renseigner les personnes qui voudront bien s'intéresser au jeune homme.

Si l'élève n'a pas accompli les trois années réglementaires de la scolarité, le Directeur ne lui remet le dit livret qu'après y avoir apposé cette mention : *Apprentissage non terminé à l'École.*

Aucun jeune homme ne peut être regardé comme élève de l'Établissement s'il n'y a terminé la troisième année d'études.

VALEUR DES NOTES

10 et 9	Très bien.
8 et 7	Bien.
6	Assez bien.
5	Passable.
4 et 3	Médiocre.
2 et 1	Mal.
0	Nul.

« Si quelqu'un vous dit que vous pouvez vous enrichir autrement que par le travail et l'économie, fuyez-le, c'est un empoisonneur ».

(FRANKLIN).

VILLE DE ROUEN

ÉCOLE PRATIQUE D'INDUSTRIE

5, Rue des Emmurées, 5

LIVRET

DE

NOTES MENSUELLES

Appartenant à l'élève Desmangeot Georges Emile Roger

né à Sorques (Vaucluse)

le 5 Septembre 1904

demeurant à Grand-Quevilly

placé à l'Ecole dans la section des élèves Ajusteurs

Inscrit sous le n° matricule 2821

(Pour la durée de la scolarité, voir au verso).

MUSÉE NATIONAL DE L'ÉDUCATION

Le Directeur soussigné certifie que le jeune

Desmoangeot Georges Emile Roger

est entré à l'Ecole le deux octobre

mil neuf cents dix sept

et qu'il en est sorti le 31 Juillet

mil neuf cent vingt et un

après quatre années de séjour

dans la section des élèves ajusteurs

Date de l'obtention du certificat d'études pratiques industrielles : 20 Juillet 1920

Rouen, le 31 Juillet 1921

LE DIRECTEUR,

Chevallier

ÉCOLE PRATIQUE D'INDUSTRIE

OU

ÉCOLE D'APPRENTISSAGE

5, Rue des Emmurées – ROUEN

---

1. BUT DE L'ÉCOLE.

Caractère général de son enseignement.

L'École d'apprentissage, fondée par la Ville de Rouen en 1878, a pour but de former des ouvriers instruits et habiles dans les diverses professions qui ont pour objet le travail du fer et du bois.

Son enseignement est entièrement gratuit et les matières premières employées dans les ateliers sont délivrées gratuitement aux élèves dont les familles habitent Rouen.

En 1887, l'École d'apprentissage a été transférée dans un beau et vaste local construit aux frais de la Ville, rue des Emmurées, n°5. La nouvelle École, fort bien située, bien aérée, munie d'un outillage très complet et construit d'après les meilleurs modèles, présente toutes les garanties désirables tant au point de vue hygiénique que professionnel.

L'enseignement professionnel y est donné suivant un programme soigneusement étudié et scrupuleusement suivi ; ses résultats font de plus en plus apprécier les élèves dans les ateliers de l'industrie privée.

Les professions enseignées à l'École se rapportent aux spécialités suivantes :

1°) Ajustage et montage ;

2°) Tour sur métaux ;

3°) Serrurerie en bâtiment ;

4°) Électricité industrielle ;

5°) Forge ;

6°) Menuiserie ;

7°) Tour sur bois ;

8°) Modelage mécanique ;

9°) Réglage des machines à bouter les cardes ;

10°) Chauffage et conduite des machines à vapeur, des moteurs à gaz et à essence.

La journée comprend cinq heures et demie d'atelier pour la troisième année, et cinq heures pour les deux premières.

L'organisation de l'École permet en outre aux élèves d'acquérir les connaissances spéciales indispensables à l'ouvrier pour exécuter son travail avec intelligence et précision.

C'est dans ce but que le programme accorde une heure et demie par jour à l'enseignement du croquis à main levée et du dessin industriel, et qu'il comprend l'étude de la géométrie appliquée, de la mécanique pratique, de la technologie et de l'électricité industrielle.

Deux heures par jour sont consacrées à l'enseignement général qui comprend l'étude de arithmétique et de l'algèbre, de la comptabilité, de la physique, de la chimie et de l'hygiène, de la langue française, de l'histoire et de la géographie, de la législation ouvrière et de la morale.

La durée de l'apprentissage est de trois ans.

Les apprentis sont divisés en trois sections ou années déterminées par le degré d'apprentissage.

Sont obligatoires pour tous les élèves : les cours de dessin, ceux d'enseignement général et ceux qui se rapportent à la profession choisie.

À la fin de la troisième année, un *certificat d'études pratiques industrielles* est délivré à ceux des élèves qui ont subi avec succès un examen portant sur toutes les parties du programme de l'École.

Remarque. — Les élèves méritants de troisième année sont placés à leur sortie, par les soins du Directeur de l'Établissement.

L'Administration de l'École considère comme un devoir de patronner en toutes circonstances ses anciens élèves, et elle s'attache à leur trouver à leur sortie, mais seulement quand ils y ont passé trois ans, des situations en rapport avec leurs capacités.

II. — CONDITIONS D'ADMISSION.

Pour entrer à l'École, les élèves doivent être âgés de douze ans révolus, et justifier de la possession du certificat d'études primaires.

À défaut de ce titre, ils ont à subir un examen d'entrée auquel ils ne peuvent se présenter avant l'âge de 13 ans accomplis.

Tous les élèves doivent produire, en entrant, un bulletin de naissance et un certificat de vaccination, le tout sur papier libre.

Les demandes d'admission sont reçues au siège de l'École, rue des Emmurées, n° 5.

III — BOURSES.

Des bourses ou fractions de bourses de l'État sont mises au concours chaque année. L'examen destiné à constater l'aptitude des candidats a lieu le premier lundi de juillet, à la Préfecture. Ils doivent être âgés de 12 ans au moins au 1er juillet et de 14 ans au plus au 1er janvier précédent.

D'autres bourses ou fractions de bourses de l'État peuvent également être accordées sans examen aux élèves ayant suivi pendant un an au moins les cours de l'École, *bien notés* sous le rapport de la conduite et du travail.

Le Directeur fournit sur demande tous les renseignements relatifs à ces deux catégories de bourses.

IV. — DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES.

Entrées. — Sorties.

Les entrées et les sorties ont lieu aux heures suivantes :

Matin	entrée :	7 heures,
	sortie :	midi,
Soir	entrée :	1 h. 1/2,
	sortie :	6 heures.

Afin de protéger contre les intempéries et les dangers de la rue les jeunes gens qui arrivent à Rouen par les trains, la porte de l'Établissement leur est ouverte dès six heures un quart du matin, mais la surveillance de la cour de récréation ne commence qu'à six heures cinquante, en sorte que l'Administration de l'École décline toute responsabilité relativement aux accidents pouvant y survenir avant sept heures moins dix minutes.

Les élèves qui habitent trop loin de l'École prennent le repas du midi dans le réfectoire de l'Établissement, sous la surveillance d'un maître ; leurs aliments sont tenus chauds par les soins d'une femme de service. La récréation qui suit ce repas est également surveillée. Il est interdit de prendre le repas de midi dans les restaurants.

Tout élève qui se présente après l'heure réglementaire est passible d'une punition.

Il n'y a pas de congé le jeudi.

Aucun élève ne peut sortir de l'École ni recevoir de visites, soit pendant les heures d'atelier ou de classes, soit pendant les récréations, sans l'autorisation du Directeur.

De même, toute absence qui se produit sans cette autorisation doit être justifiée par un billet des parents ou de la personne responsable.

Les absences non motivées sont punies. Un trop grand nombre d'absences entraîne la suppression des récompenses de fin d'année et le passage dans une division supérieure.

En cas de fréquentation trop irrégulière ou de mauvaise conduite, l'Administration peut, sur la proposition du Directeur, prononcer le renvoi de l'élève.

Les familles sont instamment priées d'exercer sur leurs enfants, hors de l'École, une surveillance active.

Le Directeur se réserve de faire ouvrir devant lui les lettres adressées aux élèves.

Classes, études et ateliers.

Dès que le signal d'entrée est donné, cesser tout jeu ou conversation et former les rangs avec rapidité ; marcher avec ordre et sans bruit.

Il est interdit de sortir pendant les classes et les études.

Le silence y est de rigueur, ainsi que dans les ateliers : il est défendu aux élèves de quitter leur place sans l'autorisation professeur ou du contremaître.

Au surplus, les élèves doivent se soumettre d'une manière absolue aux instructions qui leur sont communiquées par chacun de leurs maîtres.

Les dégradations du mobilier et du matériel dues à une négligence constatée sont à la charge de leurs auteurs.

L'élève est responsable de tout le matériel qui lui est confié : les objets prêtés, tels que livres, compas, règles, outils d'ateliers, etc., doivent être rendus en bon état.

Il ne doit apporter aucun outil du dehors sans autorisation ; tout objet étranger au service de l'École est confisqué.

Les élèves doivent se munir à leurs frais, pour l'atelier de menuiserie, d'un mètre en bois, pliant ; pour les ateliers du fer, d'un cadenas, d'un pied-calibre avec vernier, d'un mètre en laiton et de lunettes protectrices.

Il est expressément défendu, sous peine de renvoi, d'emporter hors de l'établissement, sans une autorisation spéciale, tout objet appartenant à l'École, soit outils, travail d'élève, marchandise, ferraille, bois, pochettes de dessin, livres de classes, etc.

L'élève évitera les coups de scie, de ciseau ou de bédane aux établis, et de même les coups de burin, de bédane ou de lime aux étaux.

Il travaillera selon la méthode en usage à l'École.

Jamais il ne touchera à un organe de machine en mouvement.

Il doit toujours remettre en bon état les outils et les machines dont il vient de se servir.

Le nettoyage des ateliers est fait par les élèves suivant les répartitions et les indications des contremaîtres.

Aucun travail étranger à ceux qui sont imposés ne doit être exécuté sans une autorisation spéciale du Directeur.

En sortant des ateliers, les élèves doivent se livrer à des soins de propreté.

L'École n'a pas d'uniforme imposé. La tenue d'atelier se compose d'une veste et d'un pantalon de toile bleue pour les élèves de la section du fer ; d'un gilet de lustrine noire et d'un tablier de toile verte pour ceux de la section du bois.

Afin d'éviter des changements désagréables, les vêtements, qui constituent cette tenue d'atelier, ainsi que les pardessus, pèlerines, coiffures, foulards, etc. que les élèves quittent dans les vestiaires, doivent être marqués de leur nom de famille, en toutes lettres, en fil de coton rouge, de un centimètre de hauteur au moins.

À ce sujet, les indications suivantes ne seront pas inutiles :

Les pantalons seront marqués à l'intérieur de la ceinture, à gauche, et les pardessus, pèlerines, gilets, à l'intérieur du col, au milieu.

Tous les lundis, l'élève doit venir à l'école avec un costume de travail propre.

Les cheveux sont coupés court, afin de permettre un examen facile du cuir chevelu, qui doit être nettoyé de temps en temps avec de l'eau tiède légèrement savonneuse.

Les chaussures de cuir sont seules admises ; le port des chaussons et des sabots est interdit.

Pendant l'hiver, il n'est nullement indispensable de s'entourer le cou d'un gros cache-nez ; il suffit de se vêtir chaudement.

Récréations.

En récréation, comme avant les entrées de 7 heures du matin et de 1 h. 1/2 du soir, les élèves doivent se tenir dans la cour qui leur est réservée. Aucun élève ne doit séjourner dans l'intérieur des bâtiments, à moins d'autorisation spéciale.

Les chants, les cris, sifflets, jeux bruyants, etc. sont interdits.

Il est également interdit aux élèves :

1° D'organiser des jeux violents ou dangereux, de se quereller, de se battre ;

2° D'avoir en mains des couteaux, porte-plumes; règles, bâtons, fioles et tous objets tranchants ou aigus (outils, aiguilles, pointes, crochets, toupies, etc.) ;

3° De jeter des aliments ou du papier dans la cour où dans les bâtiments ;

4° D'écrire ou de dessiner sur les murs ;

5° De lancer des pierres, des boules de neige ou autres projectiles ; de glisser sur la glace, sur les rampes des escaliers, de se suspendre aux portes, de descendre les escaliers en courant, de boire aux fontaines, de séjourner chez le concierge ou sur le seuil de la porte d'entrée ;

6° D'introduire dans l'École des publications, des livres ou des journaux étrangers à son enseignement.

L'usage du tabac est formellement interdit.

NOTES DES ÉLÈVES.
Correspondance avec les familles.

Un livret mensuel tient les parents au courant de la conduite et du travail de chaque élève.

Au 1er janvier, à Pâques et à la fin de l'année scolaire, ce livret mentionne la place méritée par l'élève dans un classement établi au moyen de la récapitulation des notes journalières et des compositions. (Voir pages 15, 16 et 17).

Les parents doivent signer le dit livret et le retourner à l'École avant le 10 du mois suivant. Il est la propriété de l'élève ; quand ce dernier quitte l'École, son livret lui est toujours remis, quel que soit le temps qu'il y a passé, en sorte qu'il possède ainsi une pièce attestant sa fréquentation de l'Établissement et les notes obtenues, tant au point de vue de la conduite que du travail.

Les familles doivent venir se renseigner auprès du Directeur quand ces notes ne sont pas satisfaisantes (il reçoit tous les jours, entre onze heures et midi).

Les élèves de 1re année ne peuvent entrer en 2e et ceux de 2e en 3e, que s'ils ont satisfait à des examens de passage portant sur toutes les parties du programme de l'École.

Le paiement des frais de correspondance est à la charge des familles.

Congés et vacances.

Il n'y pas de congé le jeudi. Les jours de congé sont, en dehors des fêtes légales, fixés de la manière suivante :

1° Le lendemain de la Toussaint ;

2° La veille et le lendemain du premier jour de l'an ;

3° Le lundi gras, le Mardi gras et le jour de la Mi-Carême ;

4° Dix jours à l'occasion des fêtes de Pâques ;

5° Le lundi des Courses de Rouen ;

6° Sept semaines environ pour les grandes vacances, à partir des premiers jours du mois d'août.

V. — TRAVAUX POUR L'EXTÉRIEUR. RÉCOMPENSES.

Comme application des exercices du programme, l'École se charge des travaux pour les particuliers, mais elle ne les accepte qu'autant qu'ils sont susceptibles d'intérêt pour l'instruction des élèves.

Chaque année, une somme d'environ 1.000 francs, formée par le produit de ce travail, augmentée s'il y a lieu d'une provision inscrite à cet effet au budget de l'École, est répartie en gratifications entre les élèves sortants, d'après leur notes de conduite et de travail.

Une somme de 27.815 francs a été ainsi répartie en gratifications entre 1.061 élèves des trente-six premières promotions de l'École.

Si l'on ajoute le montant des deux prix de la fondation Jean-Mulot de chacun cent francs, qui sont décernés chaque année aux élèves de 3e année les plus méritants, on obtient un total de 54.915 francs distribués depuis l'année 1881 aux élèves sortants.

De nombreux prix consistant en volumes, en livrets de Caisse d'épargne et en médailles, sont en outre offerts chaque année par la Ville de Rouen et par des sociétés et des particuliers portant le plus vif intérêt à l'Établissement.

Enfin, une rente annuelle de cent francs, constituée par le legs de feu M. Gadeau de Kerville, est employée à récompenser les meilleurs élèves du cours de réglage des machines à faire les cardes.

OBSERVATION IMPORTANTE.

Il est instamment recommandé aux parents de veiller à ce que leurs enfants se rendent exactement à l'École chaque jour, *à l'heure réglementaire*, et d'exiger qu'ils rentrent à la maison paternelle le plus tôt possible, après six heures du soir.

Les parents devront aussi tenir à ce que leurs enfants ne manquent à l'École que pour les motifs les plus sérieux.

« Le temps perdu ne se retrouve jamais. »

Rouen, le Décembre 19 .

Signature des Parents :

VI. — RÉCOMPENSES OBTENUES DE 1883 à 1915

Depuis sa fondation, l'École a pris part à onze Expositions. Elle y a obtenu les récompenses suivantes :

1° En 1885 : Diplôme d honneur à l'Exposition régionale de Caen;

2° En 1884 : Diplôme d'honneur à l'Exposition régionale de Rouen;

3° En 1885 : Diplôme d'honneur à l'Exposition universelle de la Nouvelle-Orléans ;

4° En 1889 : Médaille d'or à l'Exposition universelle de Paris ;

5° En 1896 : Diplôme d'honneur à l'Exposition nationale et coloniale de Rouen.

6° En 1900 : Médaille d'or à l'Exposition universelle de Paris ;

7° En 1904 : Grand prix (en collectivité) à l'Exposition internationale de Saint-Louis (États-Unis) ;

8° En 1905 : Grand prix (en collectivité) à l'Exposition internationale de Liège ;

9° En 1908 : Hors concours (en collectivité) à l'Exposition Franco-Britannique de Londres ;

10° En 1910 : Grand prix (en collectivité) à l'Exposition internationale de Bruxelles ;

11° En 1912 : Médaille de vermeil à l'Exposition d'œuvres d'apprentis organisée à Paris par l'Association de défense des classes moyennes.

12° En 1913 : Grand prix (en collectivité) à l'Exposition internationale de Gand.

ASSOCIATION AMICALE
DES
ANCIENS ÉLÈVES DE L'ÉCOLE PRATIQUE D'INDUSTRIE DE ROUEN

5, rue des Emmurées

Une Association amicale est formée entre les anciens élèves de l'École pratique d'industrie de Rouen.

Son siège social est à Rouen, au dit établissement, 5, rue des Emmurées.

Elle a pour but :

1° De provoquer et d'entretenir des relations amicales entre, les anciens élèves de l'École et de relier entre elles les promotions successives, en permettant à leurs membres de se connaître et de s'aider réciproquement ;

2° De patronner les anciens élèves sans position et de prêter son concours à l'Administration de l'École en ce qui concerne le placement des élèves sortants. L'Association se propose aussi d'exercer sur ces derniers une influence morale qui les maintienne dans la bonne voie ;

3° De fonder et d'entretenir une bibliothèque spécialement technique à laquelle auront seuls droit les élèves de l'École et les membres adhérents ;

4° D'exciter l'émulation des élèves présents à l'École en leur donnant des récompenses ;

5° De venir en aide, par des secours en argent, aux membres éprouvés par la maladie ou le chômage ;

L'Association n'est jamais tenue en droit d'accorder les dits secours; le Conseil d'administration décide des sommes à accorder.

Le Directeur,

CHEVALLIER.

« De toutes les conditions, la plus indépendante de la fortune et des hommes est celle de l'artisan. L'artisan me dépend que de son travail : Il est libre ».

J-J. Rousseau.

« Honneur aux professions manuelles ! Le « travailleur d'attaque » est le maître de l'avenir ».

Gabriel HANOTAUX.

« C'est l'homme qui honore sa position, et non la position qui honore l'homme ».

L. PASTEUR.

« Prendre un apéritif avant le repas, c'est s'ouvrir l'appétit avec « une fausse clef. »

Dr TROUSSEAU.

PREMIÈRE ANNÉE

CLASSEMENT. — 1er *Trimestre*

Dessin..... Rang : 11ème sur 54 élèves

Atelier..... Rang : 28ème sur 54 élèves

Enseignement général Rang : 11e sur 52 élèves

SIGNATURE DES PARENTS, LE DIRECTEUR DE L'ECOLE,

Chevallier

CLASSEMENT. — 2e *Trimestre*

Dessin..... Rang : 17e sur 52 élèves

Atelier..... Rang : 14e sur 43 élèves

Enseignement général Rang : 17e sur 53 élèves

SIGNATURE DES PARENTS, LE DIRECTEUR DE L'ECOLE,

Chevallier

CLASSEMENT DE FIN D'ANNÉE. — *Juillet* 19 18

Dessin..... Rang : 23 sur 53 élèves

Atelier..... Rang : 10 sur 53 élèves

Enseignement général Rang : 11 sur 53 élèves

Admis à entrer en 2e année

SIGNATURE DES PARENTS, LE DIRECTEUR DE L'ECOLE,

Chevallier

TROISIÈME ANNÉE

CLASSEMENT. — *1er Trimestre*

Dessin..... Rang : 29 sur 33 élèves

Atelier..... Rang : 1 sur 11 élèves

Enseignement général Rang : 19 sur 33 élèves

SIGNATURE DES PARENTS, LE DIRECTEUR DE L'ECOLE,

Delmangeot Chevallier

CLASSEMENT. — *2e Trimestre*

Dessin..... Rang : 29 sur 33 élèves

Atelier..... Rang : 7e sur 11 élèves

Enseignement général Rang : 24e sur 32 élèves

Classement faible.

SIGNATURE DES PARENTS, LE DIRECTEUR DE L'ECOLE,

Delmangeot Chevallier

CLASSEMENT DE FIN D'ANNÉE. — *Juillet 19*

Dessin..... Rang : 26 sur 30 élèves

Atelier..... Rang : 6e sur 11 élèves

Enseignement général Rang : 22 sur 30 élèves

SIGNATURE DES PARENTS, LE DIRECTEUR DE L'ECOLE,

Delmangeot Chevallier

NOTES DU MOIS de Novembre 1917

1re ANNÉE

ABSENCES	Le matin	0	RETARDS 0
	Le soir	0	

APPRÉCIATION	
Conduite	très Bonne
Application	très Bonne
Atelier	Bien
Dessin	Bien
Mathématiques	Assez bien
Sciences physiques	Assez bien
Langue française / Histoire et Géographie	Assez bien

Principaux travaux exécutés pendant le mois :

Parallélipipède rectangle

Pièce d'épaisseur avec bouts en arcs de cercle

SIGNATURE DES PARENTS, LE DIRECTEUR,

Delmangeot Chevallier

OBSERVATIONS

NOTES DU MOIS de Juillet 1918

1re ANNÉE

ABSENCES { Le matin 1 / Le soir 1 | RETARDS 0

APPRÉCIATION

Conduite	très Bonne
Application	très Bonne
Atelier	Bien
Dessin	Bien
Mathématiques	Bien
Sciences physiques	assez Bien
Langue française / Histoire et Géographie	Bien

Principaux travaux exécutés pendant le mois :

Chaise Marteau rivoir
Composition

SIGNATURE DES PARENTS, LE DIRECTEUR,

Chevallier

OBSERVATIONS

NOTES DU MOIS d' Octobre 1919

3e ANNÉE

ABSENCES { Le matin 0 / Le soir 0 | RETARDS

APPRÉCIATION

Conduite	Bonne
Application	Bonne
Atelier	Assez Bien
Dessin	Assez Bien
Mathématiques	Passable
Sciences physiques	Bien
Langue française / Histoire et Géographie	Médiocre

Principaux travaux exécutés pendant le mois :

Forge _ Calibre

SIGNATURE DES PARENTS, LE DIRECTEUR,

Detmangot Chevallier

OBSERVATIONS

NOTES DU MOIS de Juillet 1920

3e ANNÉE

ABSENCES { Le matin 5 / Le soir 5 | RETARDS 0

APPRÉCIATION

Conduite	Très Bonne
Application	Très Bonne
Atelier	Bien
Dessin	Bien
Mathématiques	Assez Bien
Sciences physiques	Bien
Langue française / Histoire et Géographie	Bien

Principaux travaux exécutés pendant le mois :

Serrure, agrafes de courroie

SIGNATURE DES PARENTS, LE DIRECTEUR,

Debourgeot

OBSERVATIONS

NOTES DU MOIS d'Octobre 1920

4e ANNÉE

ABSENCES { Le matin 0 / Le soir 0 } RETARDS 0

APPRÉCIATION

Conduite	Très Bonne
Application	Très Bonne
Atelier	Bien
Dessin	"
Mathématiques	"
Sciences physiques	Bien
Langue française / Histoire et Géographie	"

Principaux travaux exécutés pendant le mois :

Installation de lumière électrique
Réparations diverses

SIGNATURE DES PARENTS, LE DIRECTEUR,

Delmarquet Chevalier

OBSERVATIONS

Notes du mois de Juillet 1921

ANNÉE

ABSENCES	Au dessin	3	RETARDS 0
	A l'atelier	3	
	En classe	3	

APPRÉCIATION	
Conduite	Très Bonne
Atelier	Bonne
Dessin	Bien
Mathématiques	"
Sciences physiques	Bien
Langue française / Histoire et Géographie	"

Principaux travaux exécutés pendant le mois :

Bobinage d'un moteur triphasé

SIGNATURE DES PARENTS. LE DIRECTEUR.

Schwarzgot Chevallier

OBSERVATIONS

Classement de fin d'année : Juillet 1921.

Atelier : Rang : 1,, sur 1 élèves